



Commission Locale de l'Eau

SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SEANCE PLENIERE DU 24 OCTOBRE 2008 – PRIEURÉ DE VIVOIN

PROCES VERBAL DE SEANCE

- 1 -

L'an deux mille huit, le 24 octobre à neuf heures trente minutes, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie au prieuré de VIVOIN, sous la présidence de Monsieur Bernard BREUX.

### Etaients présents :

#### Collège des élus :

Mesdames LABRETTE-MENAGER, GENDRON, CANTIN, membres.  
Messieurs BREUX, LENOIR, GERONDEAU, POUMAILLOUX, LEBOSSE, BRAULT, RENARD, CHATELLIER, GAGNOT, TOLLOT, THIBAUT, DELYE, SALMON, membres.

#### Collège des usagers :

Madame TABARY, représentant la CCI de la Sarthe ;  
Monsieur CHAUDEMANCHE, représentant la Chambre d'Agriculture de la Sarthe ;  
Monsieur LECLERC, représentant la Chambre d'Agriculture de la Mayenne ;  
Monsieur SAVARY DE BEAUREGARD, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Orne ;  
Monsieur DIEU, représentant la FPPMA de la Sarthe ;  
Monsieur ANGOT, représentant la FPPMA de la Mayenne ;  
Monsieur HENAFF, Président de Sarthe Nature Environnement ;  
Monsieur GRIVOT, représentant Mayenne Nature Environnement ;  
Monsieur REBOUX, représentant l'Association Moulins et rivières de la Sarthe ;  
Monsieur DORLENCOURT, représentant l'UFC « QUE CHOISIR » de la Sarthe ;  
Monsieur TETE, représentant l'Association de Défense des Sinistrés et de la Protection des Quartiers Inondables (ADSPQI) ;  
Monsieur PLET, représentant le Comité Régional de Canoë-kayak de Basse-Normandie.

Collège de l'Etat :

Monsieur HOUSSIN, représentant le Préfet de la Sarthe ;  
 Monsieur BODIN, représentant le Préfet de l'Orne ;  
 Monsieur GROUSSEAU, représentant la MISE de la Sarthe ;  
 Monsieur MAUPERIN, représentant la DDAF de la Sarthe ;  
 Madame THIEUX, représentant la délégation interrégionale de l'ONEMA ;  
 Monsieur BOURBON, représentant la MISE de la Mayenne ;  
 Monsieur BONIOU, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

MANDATS :

Madame ESLAN a donné mandat à Monsieur BREUX,  
 Monsieur DE CAUMONT LA FORCE a donné mandat à Monsieur LEBOSSÉ,  
 Monsieur ROBERT a donné mandat à Monsieur TOLLOT,  
 Monsieur LAMY a donné mandat à Monsieur GERONDEAU,  
 Monsieur le Préfet de la Mayenne a donné mandat à Monsieur BOURBON.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs LEROUX, DUCHEMIN, MARTIN, MURTIN, SIROT.

Absents excusés non représentés :

Mesdames FRANÇOIS, ESLAN, PRUNIER, BRACKE,  
 Messieurs JARRY, FRESNEAU, DE CAUMONT LA FORCE, AGIN, THIBAUT, LAMY, TROTTET,  
 CHAUVEAU, VIELLE, DRILLON, NAOARINE, SAVARY DE BEAUREGARD, ERMESSENT, DORLENCOURT,  
 Monsieur le Préfet de la Région Centre,  
 Monsieur le Préfet de la Mayenne,  
 Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse-Normandie,  
 Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie,  
 Madame la Directrice Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Mayenne,  
 Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Orne.

- 2 -

Ordre du jour :

1. Election du Président et des vice-présidents
2. Election du bureau
3. Modifications des règles de fonctionnement
4. Validation du rapport d'activité 2007
5. Rappel de l'état d'avancement du SAGE, et des dernières évolutions réglementaires
6. Point d'avancement dans l'élaboration des scénarios contrastés (*IDEA - SOGREAH Consultants*)
7. Information sur la mise en place de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe
8. Présentation du module de cartographie dynamique du SAGE
9. Présentation des plaquettes « zones humides » et « zones d'expansion des crues »
10. Questions diverses

-----

Le quorum des deux tiers des membres est atteint. La séance plénière de la CLE est ouverte.

M. BREUX remercie Mme LABRETTE-MENAGER, représentant le Conseil général de la Sarthe, pour la mise à disposition des locaux du Prieuré, ainsi que le maire de Vivoin pour son accueil dans la commune.

Après avoir rappelé les enjeux du SAGE, M. BREUX présente les excuses des membres de la commission absents, et donne la parole à M. Jean-François HOUSSIN, Sous-préfet de la Flèche, qui témoigne de l'attachement des services de l'Etat aux travaux des CLE. M. BREUX annonce l'ordre du jour.

### Ordre du jour n°1 :

#### **Election du Président et des vice-présidents**

M. BREUX est réélu à l'unanimité Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sarthe Amont.

Mme LABRETTE-MENAGER, M. ROBERT et M. LENOIR sont élus vice-présidents à l'unanimité.

### Ordre du jour n°2 :

#### **Election du bureau**

La composition suivante du bureau (22 membres) est adoptée à l'unanimité par la CLE Sarthe Amont :

Collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (11 membres)

- M. Bernard BREUX (Président de la CLE, Vice président de "Le MANS Métropole")
- Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Vice-présidente de la CLE, Conseillère Générale de la Sarthe)
- M. Bertrand ROBERT (Vice-président de la CLE, Conseiller communautaire d'ALENÇON)
- M. Daniel LENOIR (Vice-président de la CLE, Conseiller Général de la Mayenne)
- Mme Micheline GENDRON (Maire de MARESCHE)
- M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de SOUGE LE GANELON)
- M. Gérard BRAULT (Maire de SAINT LEONARD DES BOIS)
- M. Pierre CHATELLIER (Maire d'HAUTERIVE)
- Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale de la ville du MANS)
- M. Philippe GAGNOT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise)
- M. Gaston THIBAUT (Syndicat Intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)

Collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations (6 membres)

- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe, ou son représentant
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne, ou son représentant
- Le Président de la FPPMA de l'Orne, ou son représentant
- Le Président de Mayenne Nature Environnement, ou son représentant
- Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe « QUE CHOISIR », ou son représentant
- Le Président de l'Association de Défense des Sinistrés et de la Protection des Quartiers Inondables (ADSPQI), ou son représentant

Collège de l'état et de ses établissements publics (5 membres)

- Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant
- Monsieur le Chef de la MISE de la Sarthe, ou son représentant
- Monsieur le Chef de la MISE de l'Orne, ou son représentant
- Madame la Déléguée Interrégionale Bretagne - Pays-de-la-Loire de l'ONEMA, ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ou son représentant

### Ordre du jour n°3 :

#### **Modifications des règles de fonctionnement (cf. document en annexe)**

Le quorum des deux tiers des membres est atteint. Conformément aux articles R.212-29 à R.212-34 du code de l'environnement, la CLE peut délibérer valablement sur la modification de ses règles de fonctionnement.

M. SIROT présente le projet de modification des règles de fonctionnement de la CLE, conformément à l'article R.212-32 du code de l'environnement.

Concernant le suivi des dossiers transmis pour avis, M. SIROT précise que ne seront présentés en CLE que les dossiers « structurants » à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont. En réponse à une demande de précision de M. REBOUX, il cite pour exemple le projet du Gué Ory, et les Schémas Départementaux d'AEP.

M. BONIOU ajoute qu'il est important pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne que les Contrats de Restauration et d'Entretien (CRE) de cours d'eau et les contrats territoriaux, soient soumis à l'avis de la CLE ou de son bureau.

M. MAUPERIN considère que les porteurs de projets doivent faire l'effort de venir présenter leur projet en amont.

Mme LABRETTE-MENAGER ajoute que les financeurs, Agence de l'Eau et Régions notamment, exigent que les CLE soient consultées.

### Ordre du jour n°4 :

#### **Validation du rapport d'activité 2007**

M. SIROT, animateur de la CLE, présente une synthèse des travaux engagés en 2007 :

- Études d'élaboration du SAGE
  - Adoption de l'étude des zones d'expansion des crues en CLE le 11 octobre 2007
  - Adoption de l'étude « Approche socio-économique et élaboration d'un scénario tendanciel sur le bassin de la Sarthe Amont » en CLE le 11 octobre 2007
  - Engagement de la phase d'élaboration des scénarios contrastés et de choix de la stratégie
- Réunions de travail
  - 1 séance plénière de CLE
  - 4 réunions du bureau de la CLE
  - 2 sessions de commissions thématiques

- Communication
  - Publication en janvier 2007 et décembre 2007 des numéros 5 et 6 de la Lettre du SAGE
  - Administration et développement sur le site Internet de la CLE
  - Envoi de 4 numéros de la Lettre Web du SAGE
  - Interventions et expositions
    - Interventions en milieu scolaire (Lycée agricole de Sées)
    - Journée de l'eau et de la rivière à l'Arche de la Nature, le 24 juin 2007
    - Journée déchets, énergies, eau au centre de stockage de Segrie le 20 octobre 2007

### Ordre du jour n°5 :

#### **Rappel de l'état d'avancement du SAGE, et des dernières évolutions réglementaires**

Après avoir rappelé le schéma d'organisation pour l'élaboration du SAGE, M. SIROT présente le calendrier d'avancement depuis la définition de l'arrêté de périmètre du SAGE en 2002.

Il indique que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application ont considérablement modifié l'architecture des SAGE, désormais composés de 2 documents principaux : le PAGD et le règlement.

Il souligne par ailleurs que la portée juridique des SAGE a été renforcée, les SAGE étant désormais opposables aux tiers.

M. BREUX ajoute que le SAGE devra être compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne, qui sera révisé en 2009.

M. BONIOU indique que la consultation du public sur le projet de SDAGE, organisée en 2008, a permis le recueil de 85000 questionnaires. Un additif au SDAGE sera réalisé afin d'intégrer les résultats de la consultation. Il souligne que les CLE seront consultées en 2009 sur le projet de SDAGE.

- 5 -

A ce sujet, M. BREUX souhaiterait que les membres de la CLE puissent disposer d'une version « papier » du projet de SDAGE.

M. BONIOU signale qu'une version numérique du projet de SDAGE est disponible sur le site internet de la CLE et qu'éventuellement un document de synthèse pourra être transmis aux membres des CLE.

Concernant la compatibilité du SAGE avec le SDAGE, M. GERONDEAU rappelle que les SAGE peuvent être plus ambitieux.

M. MAUPERIN précise que les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les SAGE, et il rappelle que la politique départementale d'opposition à déclaration se fonde sur les SAGE. Il confirme que le SAGE crée du droit, et non de la procédure, et que sa portée juridique forte nécessite que les règles qu'il impose soient justifiées, précises et ciblées.

### Ordre du jour n°6 :

#### **Point d'avancement dans l'élaboration des scénarios contrastés (IDEA Recherche - SOGREAH Consultants)**

Après avoir rappelé la méthodologie et le déroulement de la phase scénarios contrastés, M. DUCHEMIN présente les actions et mesures proposées par les acteurs lors des commissions thématiques.

A partir du scénario tendance qui fait ressortir des secteurs géographiques avec des enjeux plus ou moins importants, M. DUCHEMIN propose 3 scénarios d'application de ces propositions :

- Scénario 1 : ensemble du bassin versant, approche très interventionniste ;
- Scénario 2 : ensemble du bassin versant, approche modérée ;
- Scénario 3 : approche très interventionniste ciblée sur des secteurs prioritaires.

M. BREUX souhaite savoir si l'efficacité des propositions des acteurs sera évaluée et chiffrée, par exemple le volume d'eau économisé.

M. DUCHEMIN précise qu'une évaluation « à dire d'expert » sera réalisée, mais sans chiffrage précis. Il cite pour exemple la proposition d'améliorer les performances de l'assainissement non collectif (ANC), qu'il juge coûteuse au regard des gains attendus à l'échelle du bassin versant.

M. TOLLOT souligne les problèmes liés à la gestion quantitative de la ressource en eau sur Alençon et sa communauté urbaine, et les difficultés pour trouver des ressources de substitution. Concernant l'assainissement individuel, il l'estime plus coûteux et moins efficace que l'assainissement collectif.

M. BREUX constate que la problématique de gestion quantitative de la ressource et de développement des interconnexions est particulièrement prégnante pour Alençon. Concernant l'ANC, il juge que l'amélioration des dispositifs n'aura que peu d'impact au regard des volumes concernés sur la qualité de la ressource.

Mme LABRETTE-MENAGER souligne les problèmes liés à l'installation, à l'entretien et au suivi des réseaux de distribution d'eau potable (dont les rendements sont souvent insuffisants) et d'évacuation des eaux usées (très coûteux dans le cas d'habitat dispersé).

M. CHAUDEMANCHE considère que c'est la concentration des rejets qui a le plus d'impact.

- 6 -

M. POUMAILLOUX pense que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne devrait revoir sa politique de financement en matière d'assainissement, et que les collectivités n'ont pas les moyens d'assurer le contrôle de l'ANC.

En réponse à M. BREUX, M. DUCHEMIN précise que les « mesures du socle » sont celles qui ont été proposées dans les 3 commissions thématiques, à la différence des « autres mesures ». Il évoque l'organisation le 21 novembre du forum des élus du bassin versant, et souligne l'importance de mobiliser les élus locaux dès l'élaboration du SAGE, dans la mesure où ils feront partie des futurs opérateurs du SAGE.

M. LENOIR pense qu'il serait judicieux d'inviter les représentants des usagers au forum des élus.

M. DUCHEMIN souligne les risques de « lobbying » qui pourraient influencer les élus et orienter leurs propos.

M. SALMON estime que les associations sont déjà fortement représentées dans toutes les réunions de travail du SAGE, à la différence des élus. Il considère donc normal de consacrer le premier forum uniquement aux élus, et d'élargir aux usagers dans le cadre des prochains forums.

M. DUCHEMIN précise que suite au forum des élus, il appartiendra à la CLE, au bureau de CLE et aux commissions thématiques de travailler à la rédaction du SAGE. Par ailleurs il souligne que de nombreux élus sont aussi des usagers.

M. BREUX craint que les élus n'osent pas s'exprimer en présence des membres de la CLE, dont les usagers, ces derniers ayant suivi la démarche du SAGE et disposant de plus d'informations. Il souligne l'importance du forum pour la mobilisation des élus et la mise en œuvre du SAGE. Il rappelle par ailleurs que le SAGE sera soumis à enquête publique et transmis dans toutes les mairies. Il propose cependant de réfléchir dès maintenant au mode de consultation des usagers sur le bassin versant.

**Ordre du jour n°7 :****Information sur la mise en place de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe**

Mme LABRETTE-MENAGER rappelle que l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont a été créée en 2004 par les départements de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne pour porter les travaux et activités de la CLE du SAGE Sarthe Amont. Elle précise que depuis 2004, une partie des moyens est mutualisée avec l'Institution Interdépartementale du bassin de l'Huisne, les animateurs des CLE Huisne et Sarthe Amont partageant les mêmes locaux. Elle considère qu'il convient aujourd'hui de simplifier l'organisation administrative et de regrouper ces deux structures en une seule et unique.

M. GERONDEAU précise que les CLE ne peuvent pas fonctionner sans le soutien financier d'une structure porteuse. Pour la phase de mise en œuvre du SAGE, il lui semblait cohérent à l'échelle du bassin de la Sarthe de proposer le regroupement des deux institutions existantes afin d'obtenir une structure unique compétente pour le portage des CLE Huisne et Sarthe Amont, et susceptible de porter à terme la CLE Sarthe Aval.

Il précise que l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2009 n'aura pas vocation à se substituer aux maîtres d'ouvrages existants, et que les CLE garderont leur indépendance.

En réponse à M. SAVARY DE BEAUREGARD, M. GERONDEAU indique que les fonds propres de l'institution interdépartementale sont assurés par les départements membres.

M. BREUX précise que les financements assurés aux CLE sont très différents entre les phases d'élaboration et de mise en œuvre des SAGE. Pour exemple, il cite le cas du SAGE Mayenne, qui a identifié 26 maîtres d'ouvrages différents pour sa mise en œuvre.

M. LENOIR indique que le département de la Mayenne continuera à soutenir financièrement la CLE Sarthe Amont, mais n'a pas souhaité adhérer à l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe considérant que les décisions fondamentales sont prises en CLE.

**Ordre du jour n°8 :****Présentation du module de cartographie dynamique du SAGE**

M. SIROT présente le module de cartographie dynamique du SAGE, mis en ligne sur le site internet de la CLE à l'adresse : [www.sage-sartheamont.org](http://www.sage-sartheamont.org). Après avoir fait état des différentes fonctionnalités de l'outil, il présente les cartes publiées en ligne : pré-localisation des zones humides, localisation des zones d'expansion des crues, inventaire des plans d'eau, localisation des sites Natura 2000, etc.

Il considère que la pré-localisation des zones humides consultable sur le module cartographique de la CLE peut aider les communes à réaliser un inventaire participatif des zones humides sur leur territoire.

M. REBOUX pense qu'il est important d'associer les représentants des agriculteurs et les chambres d'agriculture aux démarches d'inventaire des zones humides ou des haies.

**Ordre du jour n°9 :****Présentation des plaquettes « zones humides » et « zones d'expansion des crues »**

M. SIROT présente les plaquettes relatives à l'inventaire des zones humides et à l'étude des zones d'expansion des crues.

M. TETE souhaite que soit précisé dans le courrier d'envoi de la plaquette sur les zones d'expansion des crues, qu'il convient d'identifier à la parcelle les zones favorables à l'épanchement des crues, afin de préserver, d'instaurer et de restaurer les zones d'expansion des crues.

M. BREUX souligne l'importance de disposer à l'échelle des SAGE de références comparables en termes d'inventaires, et il souligne la nécessité d'harmoniser les cahiers des charges d'inventaire (ouvrages, zones humides, zones d'expansion des crues, etc.). Il estime que les phases d'inventaire sont importantes dans l'élaboration du SAGE, notamment pour sensibiliser et fournir un outil d'aide à la décision des élus.

M. BREUX indique que le prochain inventaire concernera les ouvrages hydrauliques, et qu'il s'agit d'un dossier sensible à l'échelle du bassin versant. Il souhaite que ce travail soit mené de manière concertée sur la base de critères validés par l'ensemble des usagers et des propriétaires.

M. SIROT ajoute qu'il s'agit de définir les critères objectifs et partagés de diagnostic des ouvrages dans le cadre d'un groupe d'échange sur les ouvrages qui sera mis en place en 2009.

**Ordre du jour n°10 :**

- 8 -

**Questions diverses**

Aucune autre question n'est soulevée. M. BREUX remercie les membres de la Commission Locale de l'Eau et lève la séance à 16 heures.